

PAR COURRIEL CONFIDENTIEL

Le 20 Juin 2024

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 13 juin 2024 dernier, par laquelle vous demandez à obtenir les documents suivants :

1. Le nombre de demandes d'allocations spéciales pour enfants (« ASE ») déposées auprès de l'Agence de revenu du Canada (« l'ARC ») par la Régie Régionale de la SSS du Nunavik, ou par toute entité y associée, au nom des enfants qui y ont été placés depuis le 1er janvier 2015 (sur une base annuelle, tant les cas de protection que les cas des jeunes contrevenants);
2. Le montant des ASE versé annuellement par l'ARC à la Régie Régionale de la SSS du Nunavik ou toute entité y associée (par exemple, une fondation) depuis le 1^{er} janvier 2015;
3. Toute politique, cadre de référence, instruction ou directive indiquant :
 - (a) dans quels comptes les ASE ont été déposées (par exemple, un compte général des opérations, un compte ségrégué, un compte de fondation, etc.);
 - (b) le traitement comptable des ASE par les institutions les ayant reçues;
 - (c) comment les ASE ont été utilisées et dépensées depuis le 1^{er} janvier 2015;
4. Tout règlement, politique ou accord entre, d'une part, le gouvernement du Québec ou tout organisme situé au Québec et, d'autre part l'ARC et/ou le gouvernement du Canada concernant le versement et l'utilisation de l'ASE;
5. Tout règlement, politique ou accord entre le gouvernement du Québec et tout organisme situé au Québec concernant le versement et l'utilisation de l'ASE.



ᓄᓇᓴᓐᓂ ᓴᓴᓐᓂᓴᓐᓂᓴᓐᓂ ᓂᓴᓴᓐᓂ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA NUNAVIK REGIONAL
SANTÉ ET DES SERVICES BOARD OF HEALTH
SOCIAUX DU NUNAVIK AND SOCIAL SERVICES

Après vérifications, nous répondons défavorablement à votre demande d'accès à ces documents puisque la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) ne dispose pas de ces données. Nous vous encourageons de ce fait, à contacter directement les Centres de santé et services sociaux du Nunavik, soit le CSI (le Centre de Santé Inuulitsivik) et le CSTU (Centre de Santé Tulattavik de l'Ungava), qui remplissent eux-mêmes ces formulaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Lareau Trudel

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels